



Devenir revendeur en toute légal

Par **Clarains**, le **07/11/2018** à **17:55**

Bonjour,
Je suis étudiante en marketing communication et souhaite ouvrir un site e-commerce : je voudrais revendre des produits (Objet de décoration...) Je voudrais savoir si il y a quelque chose à faire de spécifique ou si j'ai le droit de revendre ses produits en toute liberté. Y a-t-il des choses que je dois savoir concernant ce projet ? Et y a-t-il des choses que je dois faire pour ne pas être dans l'illégal ?
En vous remerciant.

Par **morobar**, le **08/11/2018** à **09:26**

Bonjour,
Il faut avoir l'accord des propriétaires des marques pour faire partir de leur réseau de distribution.
Et au passage bénéficier de conditions techniques et tarifaires préférentielles outre un soutien au travers des aides promotionnelles, des supports de vente...